



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES & DES  
ELEVAGES MARINS D'AQUITAINE  
Service suivi des pêches régionales

12 Quai Pascal Elissalt

64500 CIBOURE

☎ 05.59.47.04.00

📠 05.59.47.47.10

Email : [crpmem@peche-aquitaine.com](mailto:crpmem@peche-aquitaine.com)

Ciboure, le 16 avril 2009

## CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE ET DES ARMEMENTS AQUITAINS AU 01/01/2009

Données : CRPMEM Aquitaine, CLPMEMs, DRAM, OPs Arcacoop et Capsud, criées.

Ces données ne tiennent pas compte des bateaux armés en CPP (conchyliculture petite pêche) déclarés à un CLPMEM.

### 1. Répartition des navires aquitains par taille, par quartier maritime et par métier

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, la flottille aquitaine comptait 346 navires avec permis de mise en exploitation (PME).

Classes de taille, borne inférieure incluse.	Arcachon	Bayonne	Bordeaux	Aquitaine	% total Aquitaine
<12m	98	104	53	<b>255</b>	74%
12< <16	8	8	0	<b>16</b>	5%
16< <20	10	6	0	<b>16</b>	5%
20< <24	2	14	0	<b>16</b>	5%
>24	0	43	0	<b>43</b>	12%
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>175</b>	<b>53</b>	<b>346</b>	100%
Taille moyenne	8,6	15,5	7,7	11,9	

Cette flottille est toujours caractérisée par une majorité de petits bateaux (moins de 12m), qui représentent 74% de ses effectifs. Ce sont des unités utilisées pour la petite pêche intra-bassin et estuarienne (Gironde, Adour...).

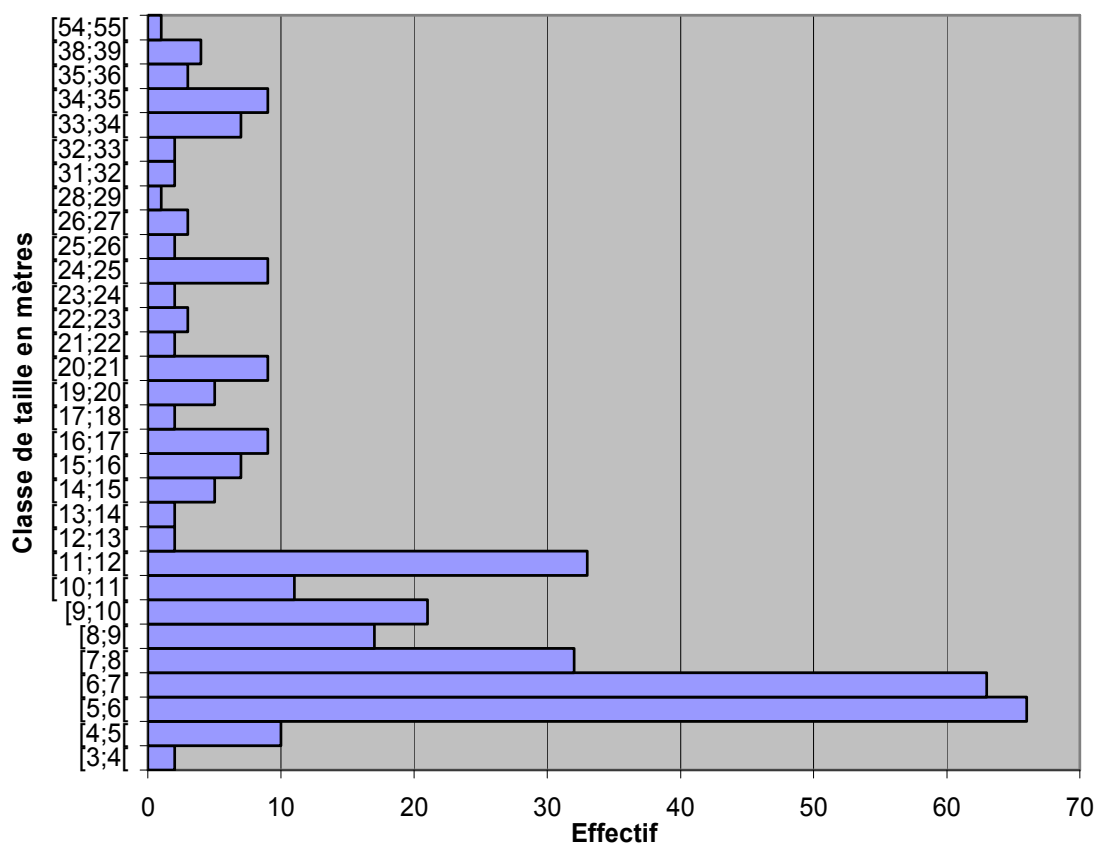
Les « plus de 24m » sont tous des navires du quartier de Bayonne, tandis que la flottille de Bordeaux est uniquement constituée de « moins de 12m ».

Par rapport à l'année précédente, le nombre de navires aquitains a reculé de 7% : seule la classe des « plus de 24m » a gagné des unités (2, soit 5%). La classe la plus touchée a été celle des « 20 à 24m », avec une diminution d'effectif de 24% (soit 5 unités).

Le plus petit bateau mesure 3,66m, et le plus grand 54,25m. La taille moyenne est de 11,9m. La médiane étant 8m, il y a autant de navires aquitains de moins de 8m, que de plus de 8m.

L'histogramme qui suit vous présente en détail la répartition en taille de la flottille.

## Répartition des navires par longueur



## 2. Les entreprises de pêche

Ces 346 navires appartiennent à 281 entreprises de pêche, appelées aussi « armements ». Ces entreprises peuvent être des coopératives, des entreprises personnelles, ou encore avoir le statut de société (SARL, EURL...). Elles peuvent posséder un, deux, trois, voire quatre bateaux.

		Avec 1 navire	Avec 2 navires	Avec 3 navires	Avec 4 navires	Total
Coopérative	Effectif	1				1
	Navires	1				1
Sociétés	Effectif	46	5	1	1	53
	Navires	46	10	3	4	63
Entreprises personnelles	Effectif	175	49	3		227
	Navires	175	98	9		282
<b>Total</b>	<b>Entreprises</b>	<b>222</b>	<b>54</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>281</b>
	<b>Navires</b>	<b>222</b>	<b>108</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>346</b>

On remarque qu'il y a davantage de sociétés en 2008 qu'en 2007 (3 de plus cette année), et moins d'armements détenus en nom propre.

Parmi les navires aquitains, 82% sont dans des armements en nom propre, et 18% appartiennent à des sociétés. Il y a, de plus, un navire en coopérative.

Pour 64% de la flottille, un armement correspond à un seul navire. Il est à noter que dans le cas d'armements exploitant plusieurs navires, soit les différents navires sont « indépendants » les uns des autres, soit l'armateur exploite successivement l'un ou l'autre des navires. Dans ce dernier cas, il s'agit majoritairement de pêches pour lesquelles les

pratiques diffèrent fortement au cours de l'année, comme par exemple la pêche estuarienne, certaines pêches côtières, ou les pêches civelières.

A noter, en 2008, un armement possède 4 bateaux, ce qui n'était pas le cas l'an passé.

### 3. Répartition de la flottille au sein des Organisations de Producteurs (OP)

Les navires aquitains adhèrent à 6 OP différentes. Les deux OP régionales, CAPSUD et ARCACOOP, rassemblent respectivement 23% et 11% de la flottille.

La répartition des navires par OP est résumée dans le tableau suivant.

	Effectif	Pourcentage
ARCA COOP OP	37	11%
FROM BRETAGNE	4	1%
FROM NORD	5	1%
FROM SUD-OUEST	15	4%
OP CAPSUD	79	23%
PROMA	3	1%
TOTAL OP	143	41%
Hors OP	203	59%
<b>TOTAL AQUITAINE</b>	<b>346</b>	<b>100%</b>

Comme on peut le constater dans le tableau suivant, la majorité des navires des quartiers de Bordeaux et Arcachon est « hors OP ».

	Bordeaux		Arcachon		Bayonne	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
ARCA COOP OP	1	2%	35	30%	1	1%
OP CAPSUD	0	0%	1	1%	78	45%
OP hors Aquitaine	0	0%	0	0%	27	15%
TOTAL OP	1	2%	36	31%	106	61%
Hors OP	52	98%	82	69%	69	39%
<b>TOTAL par quartier</b>	<b>53</b>		<b>118</b>		<b>175</b>	

Dans le tableau suivant, on remarque que 90% de ces « hors OP » sont des petits navires de pêche estuarienne ou intra-bassin. En effet, ce sont ces navires qui sont moins soumis aux quotas et retraits, et ne vendent pas beaucoup en criée.

	ARCACOOP	CAPSUD	Hors OP
Chalutiers	22%	21%	0%
Estuariens	3%	0%	23%
Couralins	0%	0%	26%
Fileyeurs	32%	50%	6%
Ligneurs	0%	21%	0%
Thonnier canneur de Dakar	0%	0%	2%
Vedette intra-bassin	22%	0%	41%
Vedette océan	22%	0%	1%
Bolincheur	0%	9%	0%
Total	100%	100%	100%

Sauf quelques exceptions, les navires pêchant en mer (chalutiers, ligneurs, fileyeurs...) sont adhérents d'une OP (Cf. tableau suivant). Une des particularités de la flottille aquitaine

est donc qu'elle est bien structurée : bien que la majorité des navires soit « hors OP », les navires pêchant des espèces soumises à quota sont encadrés par les OP.

	OP	%OP	NON OP	% NON OP
Chalutiers	35	100%	0	0%
Estuariens	1	2%	47	98%
Couralins	0	0%	53	100%
Fileyeurs	66	85%	12	15%
Ligneurs	17	94%	1	6%
Thonnier canneur de Dakar	0	0%	4	100%
Vedette intra-bassin	8	9%	82	91%
Vedette océan	8	80%	2	20%
Bolincheur	7	100%	0	0%
Palangrier	1	100%	0	0%
<b>Total</b>	<b>143</b>		<b>201</b>	

#### **4. Répartition des ventes sous les halles à marée d'Aquitaine**

Les deux criées aquitaines, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, commercialisent une partie de la production halieutique des trois quartiers maritimes d'Aquitaine, mais également une partie de la production de navires hors Aquitaine.

En 2008, 2 164 tonnes ont été vendues sous la criée d'Arcachon, pour un montant de 13,5 M€. Les bateaux adhérents d'ARCACOOP y commercialisent 95% de leur production (96% en valeur), et leur production représente 87% du tonnage vendu sous criée. Les 23% restant sont débarqué par des navires d'autres quartiers, ou des navires arcachonnais CPP (conchyliculture petite pêche) ou hors OP.

<b>Criée Arcachon</b>	<b>Valeur (€)</b>	<b>Tonnage (kg)</b>
Adhérents ARCACOOP	12 007 227	1 875 895
AC hors ARCACOOP	764 570	190 028
dont PME	710 895	177 279
dont CPP	53 675	12 749
<b>Total Arcachon</b>	<b>12 476 878</b>	<b>2 028 291</b>
Autres quartiers	708 785	98 419
<b>TOTAL</b>	<b>13 480 582</b>	<b>2 164 342</b>

En 2008, 4 626 tonnes ont été vendues en criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, pour un montant de 11,8 M€. Les navires de l'OP CAPSUD représentent 81% de la valeur et 85% du tonnage qui sont vendus sous cette criée.

<b>Criée St Jean de Luz Ciboure</b>	<b>Valeur (€)</b>	<b>Tonnage (kg)</b>
Adhérents CAPSUD	9 538 825	3 922 181
BA hors CAPSUD	409 167	57 213
<b>Total Bayonne</b>	<b>9 947 992</b>	<b>3 979 394</b>
Autres quartiers	1 805 110	646 828
<b>TOTAL</b>	<b>11 753 102</b>	<b>4 626 222</b>

Sur les trois quartiers maritimes, une partie plus ou moins importante de la production est vendue en direct, à des mareyeurs/grossistes, détaillants ou consommateurs. C'est

principalement le cas pour les pêches estuariennes (Gironde et Adour), ainsi que pour les vedettes du bassin d'Arcachon et des navires capbretonnais.

Il y a également des bateaux qui commercialisent leur pêche hors des criées aquitaines : La Rochelle, Pasajes, ...

Les navires hors Aquitaine vendent leur production dans les criées de la région lorsque le marché y est plus favorable, ou lorsqu'ils ont pêché dans les environs.